

Assemblée générale annuelle de l'Association des Propriétaires du Domaine Alpine

Le samedi 29 juin 2013 à 13:30 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour et rappel du déroulement de la réunion
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 août 2012
4. Barrage 5112
 - 4.1 Débordement du lac le 20 avril 2013
 - 4.2 Visite et inspection d'urgence par l'ingénieur le 23 avril 2013
 - 4.3 Remblayage d'urgence le 11 mai 2013
 - 4.4 Travaux de réparation du 14 au 22 mai 2013
 - 4.5 Obligations du Centre d'Expertise Hydrique du Québec (CEHQ)
 - 4.6 Partenariat avec la municipalité
 - 4.7 Partenariat avec le Conseil Régional de l'environnement des Laurentides (CRELA)
 - 4.8 Partenariat avec Bleu Laurentides
5. Finances
 - 5.1 États des recettes et déboursés 2012-2013
 - 5.2 Budget projeté pour 2013-2014
 - 5.3 Cotisations
 - 5.4 Campagne de souscription
6. Environnement
 - 6.1 Analyse de l'eau de baignade
 - 6.2 Caractérisation de la bande riveraine du lac Des pins
 - 6.3 Registre du niveau de l'eau du lac
7. Fête estivale Alpine le samedi 17 août à 18h00 à la plage
8. Varia
9. Date de la prochaine assemblée annuelle
10. Levée de l'assemblée

Étaient présents (voir liste ci-jointe)

Du consentement de tous, Francine Gagnon préside l'assemblée et Lise Bujold agit comme secrétaire. Christina Costy assumera la traduction anglaise pour ceux qui le désirent.

1. Mot de bienvenue

Francine Gagnon, présidente, souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum. Elle souligne, par une minute de silence, le décès, au cours de l'année, de M. Louis Bazinet.

2. Adoption de l'ordre du jour

Nicole Fortin propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, elle est appuyée par Isabelle Falardeau. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 18 août 2012.

Nicole Fortin propose d'adopter le procès-verbal du 18 août 2012 tel que rédigé. Elle est appuyée par Marc Hervieux. Adopté à l'unanimité.

4. Barrage 5112

4.1 Débordement du lac le 20 avril 2013 – Francine Gagnon relate le débordement du lac des Pins par-dessus le barrage 5112 dans la nuit du 19 au 20 avril dernier. Elle précise que les problèmes de débordement de notre barrage sont principalement reliés aux aspects suivants : un couvert de neige abondant, des températures chaudes, des pluies abondantes, un barrage vieux de 50 ans, une structure de bois pourrie, un appareil d'évacuation (ponceau) bouché. Ce qui a provoqué l'affaissement du sol à sa base et sur le Chemin Pioneer. Francine rappelle, qu'en tout temps, et comme administrateurs, nous nous devons de sécuriser le barrage 5112, d'éviter qu'une rupture ne survienne et donc d'éviter que l'eau de notre lac ne se déverse sur le Chemin Pioneer et sur la route 329. Elle précise que la gestion de notre barrage ne relève que d'une seule et même instance c'est-à-dire le Centre hydrique du Québec (CEHQ), mais qu'il a fallu la coordination de toutes les instances suivantes : le Ministère de l'environnement du Québec, la Municipalité de St-Adolphe, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA), la MRC des Laurentides, Bleu Laurentides, tous ces intervenants réunis autour des recommandations de notre ingénieur, M. Miroslav Chum. Depuis la nuit du 20 avril, ce dossier a nécessité une surveillance de 24 heures sur 24, 800 heures de travail soutenu et pas moins de 150 courriels partagés. Notre association a eu ainsi recours à plusieurs expertises professionnelles, la sécurité civile étant mobilisée autour de notre barrage pour la première fois depuis sa construction. Le travail colossal effectué dans ce dossier fait largement la preuve, non seulement de l'importance de notre lac sur la valeur de nos propriétés, mais également de notre responsabilité civile.

4.2 Visite et inspection d'urgence par l'ingénieur le 23 avril 2013 – Une série de photos est présentée à l'assemblée permettant de visualiser les images du débordement du 20 avril au matin, des irrégularités visibles : crevasses à la base et sur les côtés, fissure de la structure de béton ainsi qu'un trou de 5 X 7 pieds sur le Chemin Pioneer. L'ingénieur Miroslav Chum demandé sur place émet immédiatement ses recommandations : 1) rencontrer les autorités concernées; 2) effectuer une visite conjointe du barrage; 3) effectuer les travaux d'urgence; 4) effectuer les travaux nécessaires au remplacement du ponceau sous le chemin.

4.3 Remblayage d'urgence le 11 mai 2013 – Considérant l'état d'urgence provoquée par l'érosion, un remblayage d'urgence est effectué avec la collaboration de la municipalité : toile géotextile, remblayage du fond, enrochement, etc.

4.4 Travaux de réparation du 14 mai 2013 – L'ouverture effectuée lors du remblayage d'urgence permet de constater que le coffrage de bois est pourri et que la structure de béton est fissurée. Il a donc fallu tout retirer, bâtir une nouvelle structure de béton hydrofuge et refaire le coffrage. L'installation d'un nouveau ponceau de 4 pieds de diamètre et le remblayage ont également été nécessaires.

4.5 Obligations du Centre d'Expertise Hydrique du Québec (CEHQ) – L'Autorité du Centre hydrique dans ce dossier a permis que les travaux soient effectués dans les plus brefs délais. Elle a aussi permis la reconnaissance de l'expertise de notre ingénieur, sa rigueur, son professionnalisme ainsi que le bien fondé de ses recommandations. Elle a, du même coup, grandement favorisé la collaboration de la Municipalité, les différents intervenants s'étant tous rencontrés lors d'une réunion le 3 mai dernier (municipalité, environnement, travaux publics, association Alpine, biologiste, ingénieur.)

4.6 Partenariat avec la municipalité – La municipalité de St-Adolphe a assumé les coûts d'employés, de machinerie, de matériaux lors des travaux du 14 au 22 mai. Notre association a donc été en mesure, sans provoquer de déficit ou de dettes, de faire face aux autres coûts en entier, c'est-à-dire : l'enrochement du site, les frais pour l'ingénieur (présence sur les lieux et rapports, les coûts reliés au coffrage du barrage, l'entrepreneur, le béton, etc. Nous devons dès à présent prévoir une autre dépense afin de changer de type de déversoir pour une porte à structure fixe qui ne nécessiterait plus d'intervention humaine (déversoir fixe). Cela nous permettrait d'éliminer le risque que nécessite l'intervention humaine. Remercions Yvon Monette, Gilles Rousseau, Marc Hervieux qui ont accompli cette tâche jusqu'à maintenant. Nous devons donc évaluer la hauteur requise avec crue de mille ans afin d'évaluer le type de déversoir fixe à installer, de là l'importance de faire affaire avec des professionnels.

4.7 Partenariat avec le Conseil Régional de l'environnement des Laurentides (CRELA)

4.8 Partenariat avec Bleu Laurentides

Bleu Laurentide est un programme de surveillance volontaire des lacs qui a vu le jour en 2005 grâce à une première table de concertation sur les lacs organisée par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (voir le site du CRELA sur le NET). MRC, municipalités, associations, regroupements, milieux communautaires et universitaires sont regroupés pour la protection et la surveillance concertées des lacs. Le CRELA et Bleu Laurentides offrent des services gratuits et communautaires. Bénéficiaire de leurs partenariats et de leurs expertises nous permet de gérer notre lac avec rigueur et vigilance.

5. Finances

5.1 États des recettes et déboursés 2012-2013 – En l'absence de René Lavoie, trésorier, Marc Hervieux présente l'état des résultats pour l'année 2012-2013. Ayant changé la date de notre assemblée des membres (fin juin), nous devons également changer la date de fin d'exercice d'année financière. René Lavoie et Céline Gratton feront conjointement cette démarche auprès des ministères du revenu Québec et Canada dans les prochaines semaines. En ce qui concerne les revenus et dépenses courantes, nous projetons un déficit de 1 176\$ en date du 31 août prochain, déficit qui s'explique principalement par les deux dépenses jumelées, l'une réelle (été 2012), l'autre projetée (été 2013) pour l'organisation d'épluchettes de blé d'inde; par une dépense plus élevée pour la toilette à la plage et par un revenu inférieur à la projection pour ventes et pourboires de l'épluchette 2012. Le vrai défi de l'année 2013 concerne toutefois la capacité de faire face à nos responsabilités vis-à-vis notre barrage. Les dépenses déjà engagées et celles à venir d'ici le 31 août courant s'élevant à 13 418\$ pour un fonds barrage totalisant 11 244\$, nous accusons un déficit de 2 174\$ que nous devrions rembourser au fonds spécial de 5 000\$ que nous avons gardé pour les imprévus ou les catastrophes.

5.2 Budget projeté pour 2013-2014 – Avec une prévision de recettes totalisant 10 500\$ (cotisations, fonds barrage et autres) et des dépenses anticipées de 6 842\$ nous devrions être en mesure de rééquilibrer notre budget. Cet équilibre demeure précaire puisque nous devons toujours anticiper les dépenses obligatoires liées à la gestion de notre lac. Nous sommes toujours soumis aux exigences du Centre hydrique et du ministère de l'environnement et, pour ce faire, nous nous devons de nous entourer de professionnels compétents. Des démarches sont également en cours afin de couvrir les membres de l'exécutif par une assurance administrateurs.

5.3 Cotisations – La recette prévue pour 2013-2014 est de 5 500\$. Il apparaît clairement qu'il nous faut résoudre un problème de fonds. L'exécutif prévoit entamer une discussion avec la Municipalité et explorer auprès de d'autres associations comme la nôtre sur l'idée d'une taxation sectorielle.

5.4 Campagne de souscription – La présidente fait un appel à tous : les bonnes idées pour trouver des fonds nouveaux sont toujours les bienvenues.

6. Environnement

6.1 Analyse de l'eau de baignade – Francine Gagnon signale que nous avons suivi la méthodologie recommandée l'an dernier par le laboratoire Bio-service et le ministère de l'environnement et que nous avons obtenu la cote A pour notre eau de baignade.

6.2 Caractérisation de la bande riveraine du Lac Des Pins – Suite à l'observation des bandes riveraines des lacs sur son territoire, la municipalité de St-Adolphe a coté les propriétés de tour de lac une par une. Les appréciations environnementales vont de rouge (20%), à orange (20 à 40%), à jaune (40 à 60%), la zone rouge étant celle à végétation moins présente comme un lac avec plage par exemple. On retrouve cette caractérisation sur le site de la Municipalité.

6.3 Registre du niveau de l'eau du lac – La présidente assure que le niveau du lac est suivi de façon serrée et consigné dans un registre.

7. Fête estivale Alpine le samedi 17 août à 18h00 à la plage

L'épluchette de blé d'inde est organisée pour cette date et d'autres petites fêtes seront planifiées en après-midi avec vente de hot-dogs et autres. La responsable de ces activités est Mélanie Villemaire.

8. Varia – Aucun item.

9. Date de la prochaine assemblée annuelle – Marc Hervieux propose de tenir la prochaine assemblée annuelle le 28 juin 2014. Il est appuyé par Francine Gagnon. Adopté à l'unanimité.

10. Levée de l'assemblée – L'assemblée est levée à 15heures 30. Proposé par Francine Gagnon, appuyé par Lise Bujold. Adopté à l'unanimité.